

6965/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 mars 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 mars 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Grèce, la Hongrie et la Suède

E 11040



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 mars 2016
(OR. en)**

6965/16

**SOC 142
EMPL 95**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Grèce, la Hongrie et la Suède

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
pour la Grèce, la Hongrie et la Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu la liste des candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2016¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 29 février 2016 au 28 février 2019.
- (2) Les gouvernements de la Grèce, la Hongrie et la Suède ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 24 février 2016 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 79 du 1.3.2016, p. 1).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2019:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Titulaire	Suppléant
Grèce	M. Ioannis KONSTANTAKOPOULOS	M ^{me} Aggeliki MOIROU M. Georgios GOURZOULIDIS
Suède	M ^{me} Erna ZELMIN-EKENHEM	M ^{me} Boel CALLERMO M ^{me} Anne-Sofie DALENG

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Grèce	M. Ioannis ADAMAKIS	M. Andreas STOIMENIDIS M. Alexandros KOMINIS
Hongrie	M. Károly GYÖRGY	
Suède	M ^{me} Christina JÄRNSTEDT	M ^{me} Karin FRISTEDT M ^{me} Elise-Marie DONOVAN

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Grèce	M. Christos KAVALOPOULOS	M ^{me} Anastasia AVLONITOU M. Antonios MEGOULIS
Hongrie	M ^{me} Ágnes BODNÁR	M ^{me} Melinda GÁL PARRAGHNÉ
Suède	M ^{me} Bodil MELLBLOM	M. Ned CARTER M ^{me} Cecilia ANDERSSON

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
